

RAPPEL D'INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTIONS : 2 journées sont consacrées aux inscriptions (samedi 27 août de 10h à 11h30 et mercredi 31 août de 17h30 à 19h). Par conséquent nous vous demandons de bien vouloir les utiliser pour renouveler votre adhésion afin de faciliter une bonne reprise des entraînements la semaine suivante.

Ainsi vous témoignerez une marque de respect pour les bénévoles qui se libèrent pour vous accueillir. De plus ce doit être un moment privilégié pour rencontrer les dirigeants et l'enseignant du club afin de faire connaissance mais aussi répondre à vos interrogations.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour les mineurs : Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique : Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

Pour les majeurs : Certificat médical obligatoire pour l'obtention d'une 1ère licence (nouveau licencié). Dans le cadre d'un renouvellement de licence, le certificat reste valable 3 ans, sauf lorsque la personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

Le certificat médical porté sur le passeport sportif du pratiquant doit indiquer la date d'établissement du certificat, le cachet et la signature du médecin.

Le certificat médical du médecin sur feuille libre doit mentionner la formule : « **Absence de contre indication apparente à la pratique du judo en compétition** ».

DEROULEMENT DES COURS : vu la configuration de la salle, les parents ne peuvent pas assister aux cours. De plus, afin de ne pas perturber le déroulement du cours, nous vous demandons de respecter les horaires des cours.

CEINTURE : Ne jamais la laver en machine, coudre ses bouts afin qu'elle ne s'effiloche pas. Ne pas couper (si elle vous paraît trop longue voir avec le professeur)

COUPONS REPONSES : **il est demandé aux parents de rendre impérativement les coupons réponses des rencontres amicales ou officielles dans les délais indiqués et ce même si l'enfant ne participe pas. Le respect de cette simple formalité (qui prend peu de temps) permet de communiquer à l'avance comme il se doit le nom des participants au club organisateur et ainsi réduire considérablement le temps d'attente au début des compétitions.**

VENTE :

- Kimono neuf taille enfant et adulte de marque ADIDAS avec logo du club brodé sur la poitrine.
- Kimono d'occasion (selon le stock). **Si vous disposez de kimono que vous voulez vendre, vous pouvez les déposer au club.**
- Porte-clefs avec logo du club (3€). Gourde avec logo du club (5€).

INFORMATIONS SUR LE CLUB :

Vous pouvez retrouver toutes les informations, les résultats sportifs concernant le club, ainsi que les photos des compétitions (tournoi, rencontres amicales et officielles) sur le site internet du club :

<https://jurasudjudo.ffjudo.com>

Page facebook : Judo Orgelet / Moirans / Saint-Claude et sur Instagram : jura_sud_judo

Instagram : jura_sud_judo

INFORMATION : Vous recevrez régulièrement les informations concernant la vie du club par mail.

RAPPEL GENERAL :

- les cours de judo sont annulés pendant les vacances scolaires ainsi que lors des jours fériés.
- le port de bijoux (boucles d'oreille, bracelet, bague, etc...) est strictement **interdit** lors des cours et des compétitions (car risque de se blesser soi-même ou son adversaire)
- les ongles des mains et des pieds doivent être coupés court (risque de blessure).
- les personnes ayant les cheveux longs doivent les attacher avec un élastique ne comportant **pas de métal**.